



## PLAN DE PROTECTION – COVID 19

### Sport pour tou.te.s (provisoirement Sport 9-15 ans, puis Sport libre Jeunes)

#### Commune d'Epalinges

*Version 03.03.2021*

#### **Cadre d'application**

Les activités sportives pour les jeunes nés en 2001 ou plus tard étant à nouveau autorisées dans le canton de Vaud dès le 1<sup>er</sup> mars 2021, et pour être cohérent avec nos capacités d'encadrement, le « Sport pour tous » devient provisoirement le « Sport libre Jeunes».

Le Sport libre jeunes est une activité en libre adhésion, ouverte à tous les jeunes de la commune d'Epalinges né.e.s en 2001 ou plus tard. Cette activité a lieu du 1.11 au 28.03.2020 (modification de l'âge dès le mois de mars)

#### **1. Traçabilité**

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, une liste des présences, des contacts et des heures d'arrivée et de départ est tenue à l'entrée et à la sortie des participants à l'activité. La personne responsable est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus.

#### **2. Accès et restrictions**

Pour que l'activité ait lieu, un accompagnement professionnel assuré par deux personnes doit être mis en place.

Jusqu'à évolution des mesures sanitaires, l'accès à l'activité est réservé aux jeunes né.e.s en 2001 ou plus tard.

L'entrée et la sortie se font strictement par la porte ouest du bâtiment, au bout du couloir extérieur. Une personne sera postée à l'entrée pour noter les heures d'arrivée et de départ des participants.

Les vestiaires et douches ne sont pas mis à disposition des participants.

Les toilettes doivent être utilisées individuellement.

Le nombre de personnes maximum présentes dans la salle de gym (accompagnants compris) est fixé à 40.

#### **3. Distanciation physique et port du masque**

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, lors des discussions, après l'activité et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes. Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque. Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de la pratique sportive à proprement parler.

Toute personne âgée de 12 ans ou plus est dans l'obligation de porter un masque à tout moment, en cas de refus de porter le masque, la personne se verra exclue de l'activité.

#### **4. Mesures d'hygiène**

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc indispensable de se laver les mains avec du savon ou du désinfectant, avant et après l'activité, pour se protéger soi-même et son entourage.

- Les participants se lavent les mains en entrant et en sortant de la salle
- Les animateurs/adultes se désinfectent et se lavent régulièrement les mains
- Les locaux sont aérés lors de l'activité
- Les affiches à propos des règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP sont imprimées et affichées de façon à être bien visibles.
- Le matériel sanitaire et correspondant nécessaire (désinfectant, essuie-mains jetables/mouchoirs en papier, distributeur de savon, poubelles fermées) est mis à disposition.

#### **5. Matériel de sport**

L'utilisation de matériel se fait selon les consignes des accompagnants.

Tout le matériel doit être désinfecté après utilisation : quand un groupe change de sport, avant de ranger un objet et à la fin de l'activité.

Les surfaces, espaliers, poignées de portes/fenêtres et interrupteurs sont désinfectés après l'activité.

#### **6. Effets personnels**

Les participants arrivent et partent en tenue de sport. Il est autorisé de changer de chaussures à l'arrivée.

Les affaires personnelles sont mises dans un sac à la responsabilité du participant.

Chaque participant doit être muni d'une gourde individuelle (il n'est pas autorisé de boire directement au robinet).

#### **7. Symptômes**

Les participant.e.s présentant des symptômes de Covid-19 (toux sèche, fièvre, difficultés respiratoires) ne sont pas autorisés à participer aux activités. Ils et elles doivent rester à la maison, voire être isolé.e.s selon les prescriptions éventuelles du médecin cantonal.

Si un participant se sent fébrile ou présente des symptômes de Covid-19 pendant l'activité, il quitte immédiatement les lieux, rentre chez lui et s'isole. Il appelle la hotline 0800 316 800 ou se soumet à un « Coronacheck » sur le site internet de l'OFSP. Il suit les instructions qui lui sont ordonnées. En cas de test positif, il informe les autorités cantonales de sa participation à nos activités.

*Pour tout ce qui n'est pas précisé dans ce document, le CAP suit le concept émis par la commune d'Epalinges.*